

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 21-01116 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 25 OCT 2021

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabé est informé de l'ouverture, le dimanche 21 novembre 2021, d'un concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de mille (1 000) **Instituteurs Adjoints Certifiés (IAC)**, pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), dans les centres de Banfora, Bobo-Dioulasso, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ouagadougou, **session 2021**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabé, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, non atteints de surdité ou de bégaiement ou de tout autre handicap incompatible avec les activités pédagogiques, titulaires des diplômes requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Sont autorisés à prendre part audit concours, les candidats titulaires des diplômes requis ci-après :

- le Diplôme de Fin d'Etudes des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (DFE/ENEP) ou le Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) ;
- le diplôme du BEPC ou le CAP d'Etat ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 27 octobre 2021 à 00h 00mn au 05 novembre 2021 à 23h 59mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir, par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques comportant les pièces ci-dessous énumérées, au plus tard dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du MENAPLN.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée des diplômes requis ou de leurs attestations ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite, datant de moins de trois (03) mois, revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint, ni de surdit , ni de b gaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accept .

C - ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (2) phases dont une phase  crite d'admissibilit  de coefficient 3 et une phase orale d'admission de coefficient 1.

Seuls les candidats admissibles subiront la phase orale.

1- La phase  crite d'admissibilit 

L' preuve  crite se d roule dans les chefs-lieux des r gions. Les candidats composent dans le centre choisi pendant l'inscription en ligne.

L' preuve  crite du concours consiste en un test de sp cialit  (p dagogie appliqu e), administr e sous forme de Questions   Choix Multiples (QCM),   l'issue de laquelle les mille quatre cents (1 400) premiers candidats seront retenus pour subir la phase orale d'admission.

L' preuve de sp cialit  comporte cinquante (50) Items et chaque Item est not  sur un (01) point.

Toute note inf rieure au cinqui me (1/5) du nombre des points est  liminatoire.

2- L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en une lecture de texte suivie de questions et se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou dans les écoles Paspanga C, D et Nongremasson, à partir de 6 heures 30mn. L'épreuve orale est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

La note définitive d'admission est constituée de la moyenne des notes de l'écrit et de l'oral.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription ou de leurs photocopies légalisées en cas de perte.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou de passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils seront intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires stagiaires.

Les admis seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions selon l'expression des besoins.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn, le jour de l'administration des épreuves.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

